



Conseil Municipal du 3 octobre 2018

Compte-rendu

Présents : Mmes et MM. Béatrice DESCAMPS, Jeanne-Marie DELANNOYE, Michel LECOUSTRE, Jean-Michel VERRIER, Dorothée PINCHON, Christian BOUREZ, Benoît FACHE, Elizabeth BOULET, Dominique PONSEEL, Patrick DEBRUYNE, Marylène CLEENEWERCK, Stéphanie DESCAMPS.

Absents excusés : Mmes et MM. Yolande DURAND-ODIEVRE, Jean DESEURE, Guy ROUZE, Emmanuel WECXSTEEN, Christiane CNOQUAERT-HERMAN, Isabelle DAUVERGNE.

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération du 9 avril 2014 pour la période du 22 juin au 30 septembre. Ces délégations font l'objet de décisions formelles transmises au contrôle de légalité.

1) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et de leurs avenants

Date	Nature du marché	Titulaire	Montant TTC
25/06/2018	Achat de mobilier scolaire pour l'école Fabre d'Eglantine	EDIBURO	6 650,00 €
25/06/2018	Achat de panneaux de rue et supports	SOENEN	12 424,00 €
05/07/2018	Aménagement d'un espace cinéraire au cimetière	MUNIER	25 652,50 €
09/08/2018	Travaux salle de musique : marché complémentaire dalle béton	MJ BAT	33 002,11 €
03/09/2018	Travaux salle de musique : réattribution lot 9 plomberie chauffage	IDELEC	20 600,30 €
21/09/2018	Fourniture et pose de 2 tableaux numériques interactifs pour l'école Fabre d'Eglantine	Flandres Littoral Informatique	5 786,16 €
25/09/2018	Achat de 2 sableuses pour les tracteurs	PATOUX	11 940,00 €

2) Délivrance de concessions au cimetière :

Date	Durée	Type	Cimetière	Titulaire	Bénéficiaires
18/09/2018	50 ans	cavurne	bourg	Mme Marie-France DECOSTER	Conjoints et famille

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

Personnel municipal : tableau des effectifs, régime indemnitaire, professeurs de musique

Considérant la nécessité de renforcer le personnel municipal, à hauteur d'un agent supplémentaire pendant le repas de 12h à 13h30 et le temps d'accueil en garderie le matin de 8h à 9h, soit 10h par semaine, le Conseil Municipal **DECIDE** de **CREER** un poste d'adjoint technique (TNC 10/35^e).

Par ailleurs, le Conseil Municipal **REAFFIRME** sa délibération sur la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le personnel municipal, en ajoutant les critères permettant d'apprécier la valeur professionnelle de chaque agent.

Enfin, le Conseil Municipal **MODIFIE** la durée des postes d'enseignants musicaux comme suit :

Emploi	Durée de travail annuelle (congés payés inclus)	Nombre de postes	Indice brut de rémunération (sans indemnités accessoires pour 1 040 heures de cours par an)
Assistant d'enseignement artistique	161.5 h	1	429
Assistant d'enseignement artistique	51 h	3	366
Assistant d'enseignement artistique	68 h	3	366
Assistant d'enseignement artistique	76.5 h	1	366

Assistant d'enseignement artistique	119 h	1	366
Assistant d'enseignement artistique	153 h	1	366
Assistant d'enseignement artistique	187 h	1	366
Assistant d'enseignement artistique	238 h	1	366

Budget 2018 : admission en non-valeur, décision modificative

Vu la présentation d'une demande d'admission en non-valeur déposée par Monsieur Hervé BASSEZ, Trésorier municipal de Bailleul, pour un montant de 83,14 €, considérant que toutes les opérations visant à recouvrer cette créance ont été diligentées par Monsieur le Trésorier municipal dans les délais réglementaires, considérant qu'il est désormais certain que cette créance ne pourra plus faire l'objet d'un recouvrement, le Conseil municipal **DECIDE** d'admettre en non-valeur le titre de recettes faisant l'objet de la présentation de demande d'admission en non-valeur sur le Budget 2018 et **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à cette admission en non-valeur seront inscrits à l'article 6541.

Par ailleurs, considérant qu'il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires à une admission en non-valeur et à la régularisation comptable d'une erreur d'imputation, le Conseil Municipal **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget 2018 comme suit :

Investissement dépenses : Chapitre 041 - Article 2132 (immeubles de rapport) :	+ 4 900,00 €
Investissement recettes : Chapitre 041 - Article 21318 (autres bâtiments publics) :	+ 4 900,00 €
Fonctionnement dépenses : Article 6541 (créances admises en non valeur) :	+ 100,00 €
Fonctionnement dépenses : Article 022 (dépenses imprévues) :	- 100,00 €

Echange de terrain et locations de garages

Vu l'accord de Mme DUBOIS, propriétaire de la parcelle sur laquelle est construite un garage qui a été démolie dans le cadre des travaux de construction d'une salle de musique, considérant que cet accord était assujéti au fait que Mme DUBOIS deviendrait propriétaire d'un des nouveaux garages construits par la commune dans le cadre de ces mêmes travaux, considérant la division parcellaire effectuée par M. GANOOTE, géomètre, créant les parcelles C-1374 & 1376 sur lesquelles repose le nouveau garage construit, le Conseil Municipal **VALIDE** l'échange de parcelles entre la commune, propriétaire des parcelles C-1374 & 1376, et Mme DUBOIS Bénédicte, demeurant 71 rue Nationale, propriétaire de la parcelle C-1003, **DIT** que cet échange sera fait sans soulte, les frais de division cadastrale et de notaire étant pris en charge par la commune et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cet échange.

Par ailleurs, considérant la construction de garages sur un terrain communal Curegoedstraete, considérant la possibilité de louer ces garages, le Conseil Municipal **FIXE** le tarif de location mensuelle des garages communaux à 40 €, **DIT** que ce tarif sera réévalué chaque année au 1^{er} février selon l'indice de référence des loyers du 4^e trimestre de l'année précédente, connu dans le courant du mois de janvier et **ENREGISTRE** l'indice de référence comme étant celui du 2^e trimestre 2018, arrêté à 127,77.

Signatures de conventions

Copies d'articles de presse - Respect des obligations légales - contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie

Vu le contrat proposé par le Centre Français d'exploitation du droit de Copie autorisant les copies d'articles de presse et de pages de livres et leur diffusion. considérant l'obligation de souscrire à ce type contrat pour respecter la légalité dans le cadre des activités administratives de la commune, le Conseil Municipal **VALIDE** l'engagement de la commune dans le contrat proposé par le CFC, moyennant le paiement d'une redevance annuelle qui sera inscrite au budget et **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat.

Mutualisation du service relatif à la protection des données - convention avec la CCFI

Vu le règlement européen 2016-679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018, vu le projet de convention de mutualisation de la mission de délégué à la protection des données proposée par la CCFI, le Conseil Municipal **DECIDE** d'adhérer au service relatif à la protection des données proposé par la CCFI moyennant un coût de 0,50 € par habitant et par an et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mutualisation ci-jointe ainsi que ces éventuels avenants.

Entretien de la signalisation horizontale sur le domaine public départemental en agglomération - convention avec le département

Vu la proposition du Conseil Départemental du Nord de reprendre à sa charge le marquage de guidage des routes départementales en agglomération dans les communes de moins de 10 000 habitants, vu le projet de convention relatif à cette mission, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'intervention des services départementaux sur les routes

départementales en agglomération sur la commune de Méteren pour procéder au marquage de guidage et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-jointe relative à cette mission.

Adhésions au SIDEN-SIAN

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** l'adhésion du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Eau Potable », l'adhésion de la commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie », la proposition d'adhésion de la commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert de la compétence « Eau Potable », la proposition d'adhésion de la commune d'HAMBLAIN LES PRES (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable », l'adhésion de la commune de PLOUVAIN (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie », l'adhésion de l'Union Syndicale des Eaux (Nord) (Communes de BOURSIES, DOIGNIES et MOEUVRES) avec transfert de la compétence « Eau Potable », l'adhésion de la commune de BERTRY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, l'adhésion des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et l'adhésion de la commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie.

SIECF - Rapport d'activités 2017

En application des articles L 5211-39 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités du SIECF pour l'exercice 2017. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à Madame le Maire de la présentation de ce rapport.